

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157 rue de Chatillon
35200 RENNES
02 99 53 69 37
contact@atalys35.fr
www.atalys35.fr

LIVRÉ-SUR-CHANGEON (35450)
" La Vallée du Courtil "

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE
DÉFINITIF

LOT n°10

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	450 m ²
Surface plancher/ Surface max. à imperméabiliser	200 m ² 200 m ²
Cadastre	YM n° 126
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 035 154 21 U0001
Date de l'arrêté	03/12/2021
Dossier	21004-REN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



ARCHITECTE

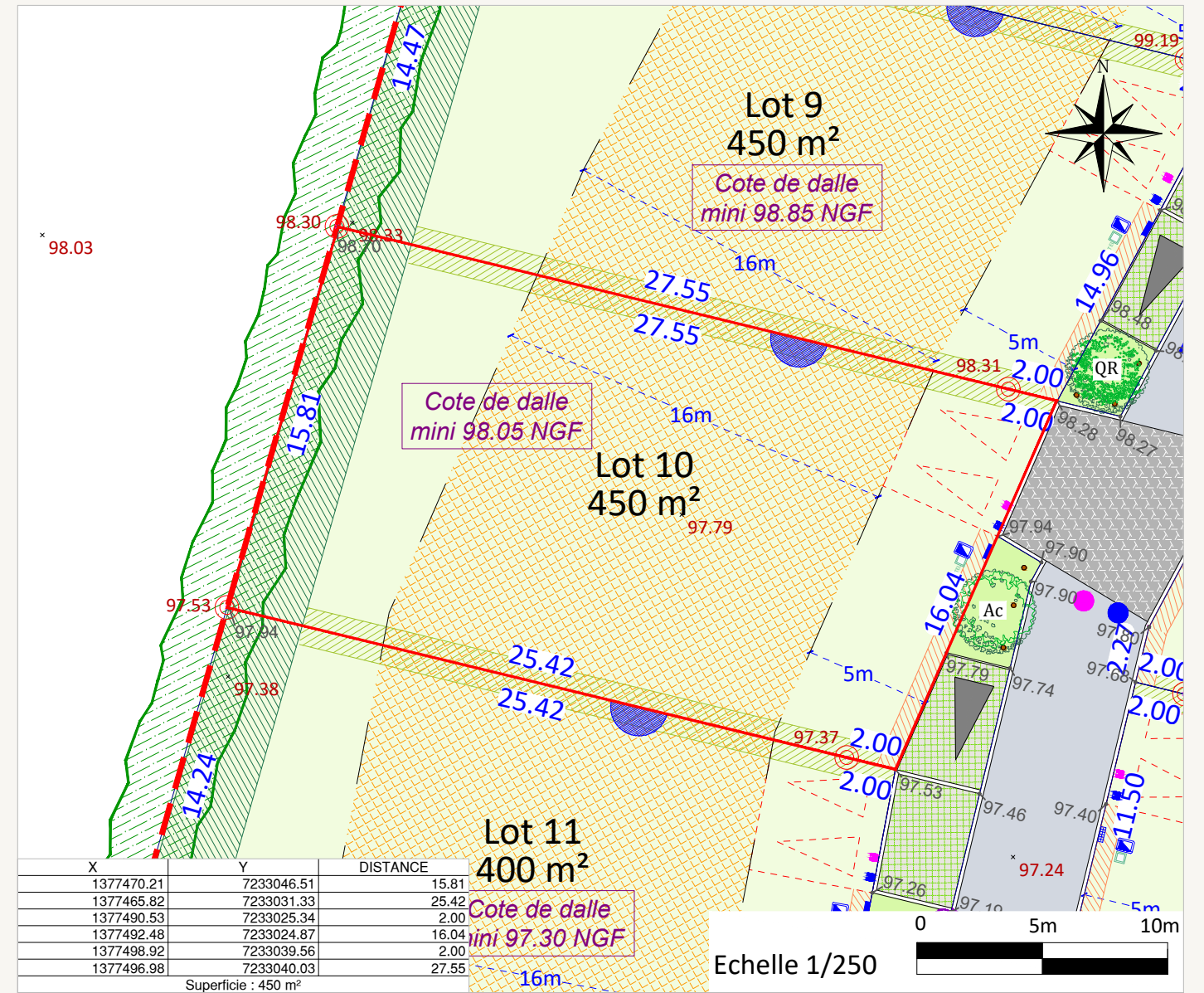


Aude DE LESQUEN
11 rue de la mairie
35120 DOL DE BRETAGNE

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél : 02 30 96 63 10
Email : rennes@ageis-ge.fr



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Echelle: 1/250
Fil d'eau E.U = 96.57 Fil d'eau E.P = 96.72 Date d'édition: 24/05/2023

LEGENDE

Périimètre du lotissement	Zone d'implantation de la construction principale	Clôture de type "grillage à mouton" sur poteau bois de 1m00 à 1m50 de hauteur	Clôtures / haies situées en fonds de lots 4 à 18 (type 3). A la charge de l'acquéreur
Application cadastrale (limite non garantie)	Servitude d'écoulement des eaux pluviales	Candélabre mat ht:5.00m	Clôtures / haies situées en limite séparative et en limite avec un espace commun (type 2). A la charge de l'acquéreur
Voie en enrobés (ou équivalent)	Zone humide existante	Coffrets Elec	Clôtures / haies situées en limite avec la voie de desserte et au niveau de l'accès principal (type 1). A la charge de l'acquéreur
Voie en enrobés grenailé (ou équivalent)	Parkings privés et accès de lots position obligatoire (5m x5m)	Branchement AEP	Clôtures / haies situées en limite séparative entre deux lots privatifs (type 4). A la charge de l'acquéreur
Stationnement, accès en revêtement drainant	Projet parking visiteur	Branchement Télécom	Fossé de collecte des eaux pluviales existant
Espaces verts engazonnés (ou équivalent)	Aire de réputation	Branchements EP	Noue/bassin de collecte des eaux pluviales
Lot libre	Cote terrain naturel	Branchements EU	Talus à créer
Espace vert naturel, zone humide conservée	Altitude projet	Haie bocagère existante à valoriser et préserver. A la charge de l'acquéreur	Talus existant
Accroche obligatoire des volumes	Aire de réputation	Arbres existants à valoriser, préserver ou à remplacer	Habillage de l'aire de réputation au moyen de bastingas bois (ou équivalent)
	Grille 40x40	Arbres à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)	
	Poteau incendie		
	Potelet bois (position et nombre indicatif)		

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.